

Retour sur la conférence

« La gestion des risques compliance dans un contexte mondial instable » du 14 décembre 2023

Patricia GLASEL : Présidente du comité Paris des Conseillers du Commerce Extérieur de la France / Vice-présidente de NetExpat

Patricia GLASEL a mis l'accent sur le rôle essentiel des conseillers du commerce extérieur de la France (CCE) dans l'appui aux entreprises qui souhaitent se développer à l'international ou rencontrent des difficultés à l'export.

Porté par notre présidente Sophie SIDOS au plus haut niveau, ce rôle a récemment été réaffirmé par le président Emmanuel Macron. La connaissance du terrain des CCE est un atout précieux pour les entreprises nécessitant un accompagnement opérationnel.

Les CCE bénéficient d'une vision macroéconomique mais surtout microéconomique des marchés à travers leur connaissance du terrain, ainsi que de leurs travaux dans les comités d'expertise. La conformité fait à ce titre l'objet d'une veille et de travaux spécifiques au sein de la commission « Intelligence Économique » du réseau des Conseillers du commerce extérieur de la France, présidée par Henri-Jacques Citroën, et de la mission de conseil aux pouvoirs publics du bureau de Paris des Conseillers du commerce extérieur de la France, présidé par Patricia Glasel.

Arnaud Douville - Vice president, Group Deputy general counsel, compliance, risks & audit, Bureau Veritas Group

Arnaud Douville a illustré le propos de M. Anquez en prenant l'exemple de l'évolution de la réglementation ESG au fil des ans. Les enjeux ESG, notamment à travers la protection des droits humains, de l'environnement et de la biodiversité, sont devenus une thématique stratégique pour les entreprises européennes, où les compliance officers jouent un rôle central pour adresser l'enjeu de complexité.

Nous sommes passés d'un cadre de soft law non contraignant (ONU / OCDE) à des contraintes de reporting fixées par la loi, puis à des obligations de conduite de diligence raisonnable, de traitement des impacts, et de remédiation/cessation des agissements nuisibles. Enfin, on s'oriente de plus en plus vers des pratiques de *trade bans*.

D'une part, la compliance est devenue une arme de stratégie géopolitique. On peut l'illustrer avec le *Uyghur*

Forced Labor Prevention Act (Public Law No. 117-78) aux États-Unis, interdisant l'importation de biens issus en tout ou partie du travail forcé de ces derniers. On a pu observer des bateaux bloqués dans les ports, incapables de décharger leurs cargaisons. De l'autre côté de l'échiquier, la République Populaire de Chine considère que ces lois protégeant les droits humains ou l'environnement sont destinées à cibler spécifiquement son économie et sa croissance sur la scène politique internationale. Ainsi, elle a pu voter plusieurs « lois de blocage » dans le but de faire échec à ces réglementations venues d'Occident. Comment faire alors quand une société s'approvisionne en Chine et vend aux États-Unis pour faire face aux exigences et interdictions respectives ?

D'autre part, on assiste à un changement profond en matière de prise en compte des impératifs ESG. Les entreprises sont poussées à reconsidérer plus fortement comment, où et avec qui elles commercent. Les populations et la planète prennent une place plus

importante dans la stratégie d'entreprise. C'est l'attente des consommateurs occidentaux. Les régulateurs nous forcent désormais à l'intégrer. Les législateurs édictant les lois dont on parlait plus haut n'ont pas que la considération géopolitique en tête. Ils intègrent petit à petit les attentes de la société civile mais aussi l'échéance climatique. On évolue d'un capitalisme qui était avant tout « extractif », où l'exploitation

des matières premières était la composante dominante de la création de richesse, vers un capitalisme de « parties prenantes » avec les populations et la planète désormais intégrées dans la stratégie d'entreprise. Le poids des marques dans les valorisations rend les entreprises particulièrement attentives à leur réputation et aux valeurs qu'elles véhiculent. Et gare aux écarts entre le discours et les actes. Les entreprises ne peuvent plus se dégager de toute responsabilité et impact financier aussi simplement qu'en poussant « contractuellement » la patate chaude à leur fournisseur dans leur *supply chain*. L'approche « *cut & run* » ne suffit plus. On change de paradigme et on entre dans l'ère du « *stay & fix it* ». Ainsi, l'existence de dispositions contractuelles pour résilier les contrats avec des partenaires non éthiques n'est plus une solution. Il faut devenir un acteur pour faire changer les choses. Le Compliance Officer va jouer un rôle important dans cette révolution du capitalisme.



Emmanuel Breen : Avocat au barreau de Paris, Directeur du DU Compliance Officer de l'Université Paris Panthéon-Assas

Emmanuel Breen a abordé l'évolution du rôle des compliance officers dans un contexte réglementaire et géopolitique en constante mutation. Il a souligné la professionnalisation croissante de ce métier, évoquant le défi de combiner la formation professionnelle avec une meilleure structuration de la profession. M^e Breen a également noté le rôle crucial des compliance officers en tant que passeurs entre le droit et le business, soulignant les défis liés à la complexification du droit et à la montée en importance des outils informatiques.

M^e Breen a enfin insisté sur trois points, pour renforcer les programmes de conformité dans un environnement mondial complexe. Tout d'abord, il a souligné l'importance de faire des priorités, de se fixer des objectifs réalistes et d'avancer de manière continue. Ensuite, il a insisté sur l'importance du contrôle, soulignant le besoin de vérifier que les messages de conformité sont compris et appliqués correctement. Enfin, M^e Breen a encouragé l'innovation, recommandant de ne pas simplement subir la réglementation mais de se fixer des caps volontaires, en mettant en avant des exemples d'innovations sectorielles telles que l'initiative « Eco beauty score » dans le secteur cosmétique.

Edouard Shailend LEELEEA -MBDA, Group Compliance Officer / Conseiller du commerce extérieur de la France

Dans le contexte géopolitique de plus en plus instable, la gestion des risques et des conformités se trouve résolument impactée. Cette conférence a tenté d'apporter un éclairage pragmatique et opérationnel aux participants à travers l'intervention d'un conseiller commercial extérieur de la France, d'un représentant du monde de l'entreprise, du monde universitaire, ainsi que de l'intelligence économique. Cette conférence faisait également écho aux travaux menés au sein de la commission « Intelligence Économique » du réseau des Conseillers du commerce extérieur de la France, présidée par Henri-Jacques Citroën, et de la mission de conseil aux pouvoirs publics du bureau de Paris des

Conseillers du commerce extérieur de la France, présidé par Patricia Glasel.

Matthieu ANQUEZ – Président chez ARES Stratégie

La présentation de Matthieu ANQUEZ a mis l'accent sur l'analyse prospective géopolitique, au cœur de la stratégie d'anticipation, de maîtrise et de réduction des risques pour les entreprises.

Ling HO - Directrice Compliance & Investigation, Forward Global

Forward Global a été ravi d'accueillir la conférence « La gestion des risques compliance dans un contexte mondial instable » organisé par French Compliance Society, en partenariat avec les Conseillers de la Chambre de commerce extérieur. Le panel d'experts a brillamment décrypté les défis auxquels les entreprises internationales sont confrontées, faisant face à une complexité et un accroissement des obligations en matière de compliance et à une situation géopolitique de plus en plus volatile. C'est dans ce contexte que Forward Global accompagne ses clients publics et privés pour une meilleure connaissance des acteurs et des marchés à l'international (enquêtes d'intégrité, due diligence ESG, support aux contentieux, analyse risques-pays, cartographie d'acteurs et de circuits de décision...) afin d'anticiper et prévenir les risques mais aussi détecter les opportunités.



Directions juridiques, Legal Ops
le Journal du Management Juridique d'entreprises
vous propose des coachs pour vous aider :



POUR VOS ÉVÈNEMENTS
(Assemblées Générales ou séminaires) :
Ariane Malmanche, communication Good Genie,
Village de la Justice



Publicité